

Procès-verbal

Le jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de MARIE-PIERRE VERDUN.

Secrétaire de la séance : SYLVIE DAILLY

Présents : SYLVIE DAILLY, STEPHANE JACQUEMET, JEREMY JACQUEMIN, ALINE THIRION, MARIE-PIERRE VERDUN, ANNICK WILLIE

Ordre du jour :

Prix de l'eau à compter du 1er janvier 2026

Redevances Agence de l'eau 2026

Assurance statutaire du personnel

Changement de l'horloge mère de l'église

Dossier rénovation intérieur église en vue de présentation DETR et fonds LEADER

Questions diverses

Délibérations du conseil :

ASSURANCE GROUPE (N° DE_021_2025)

Madame le Maire a rappelé que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la compagnie d'assurance CNP en délégation de gestion avec le courtier d'assurance Willis Tower Watson (WTW), société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du **1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029**. Les taux proposés à compter du **1^{er} janvier 2026** sont les suivants :

Contrat CNRACL	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	5.65%
Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	5.33%
Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée	4.93%

Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	
--	--

Compte tenu de ces informations, Madame le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service « Assurance Groupe » du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. décide d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1er janvier 2026 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire (Président) à signer la convention correspondante ;
2. s'engage à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative.

Choix*	Contrat CNRACL	Taux assureur
X	<p>Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée</p> <p>Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès</p>	5.65%

- décide que l'assiette de calcul des prestations et des cotisations est la suivante : (*l'assiette de cotisation est constituée au minimum du TIB*)

ASSIETTE DE COTISATION ET DE PRESTATION

Traitements Indiciaires de Base (TIB) OK

Eléments optionnels

Nouvelle bonification indiciaire (NBI) OK

Supplément familial de traitement (SFT) •

Les Primes et Indemnités (*autres que celles ayant un caractère de remboursement de frais –fournir la liste*) •

Charges Patronales calculées forfaitairement sur TIB OK
+ NBI (le cas échéant) (40%)

Délibération : adoptée

CHANGEMENT DE L'HORLOGE MERE DE L'EGLISE (N° DE_023_2025)

Madame le Maire propose au conseil des devis concernant le changement de l'horloge mère de l'église.

L'horloge est programmable avec 8 sonneries différentes avec commande de menu sur un écran graphique LCD éclairé.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil porte son choix sur l'entreprise François CHRETIEN dont le devis est de 3 642.00 TTC.

Délibération : adoptée

DEMANDES DE SUBVENTION RENOVATION EGLISE (N° DE_022_2025)

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation intérieure de l'église et propose plusieurs devis.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil :

- Accepte le projet de la rénovation de l'église - travaux d'électricité, remise aux normes, plâtrerie, étanchéité et peinture : sacristie, choeur, nef et vitraux pour un montant global de 29 185 €
- Sollicite une subvention au titre des concours financiers de l'Etat
- Sollicite une subvention au titre du concours financier : FONDS LEADER
- Accepte le plan de financement joint à la présente
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet.

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant total HT	Nature des Ressources	Montant Sollicité	Pourcentage
1 – Travaux		1 – Aides publiques		
Restauration des vitraux	16 535,00 €	DETR	14 592,00 €	50,00%
Electricité	5 852,00 €	EUROPE	8 755,00 €	30,00%
Etanchéité et peinture	6 798,00 €			
		1 – Autres (autofinancement)		
2 – Aléas et imprévus (cf. * pour calcul de la part éligible)		Fonds propres	5 838,00 €	20,00%
Total dépenses**	29 185,00 €	Total ressources	29 185,00 €	

Délibération : adoptée

TARIF EAU ET REDEVANCES 2026 (N° DE_020_2025)

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de statuer sur le prix de l'eau pour l'année 2026.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de conserver les tarifs 2025 pour le prix de l'eau ; les redevances de l'Agence de l'Eau quant à elles sont revues obligatoirement :

Tarifs 2026 :

- Abonnement annuel : 45 €
- Consommation jusqu'à 120 m³ : 1.25 €/m³
- Consommation à partir de 121 m³ : 0.55 €/m³

Redevances Agence de l'Eau 2026 :

- Redevance consommation eau potable : 0.34 €/m³
- Redevance performance réseau : 0.0296 €/m³ (0.148 € * coefficient de modulation de 20%)
- Redevance prélèvement : 0.076 €/m³

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

Budget service des eaux 2026 : Le conseil décide d'intégrer les dépenses du service mutualisé et de téléphone injustement imputées à la commune au budget primitif 2026 du service des eaux.

Syndicat d'électrification de Centre Meuse : Le mécontentement des élus et de la population face à la programmation de l'éclairage public va faire l'objet d'un courrier signé par tous les conseillers.

Elections municipales 2026 : Le maire informe le conseil du nouveau mode de scrutin applicable aux communes de moins de 1 000 habitants à compter des élections municipales de 2026, prévoyant le scrutin de liste, l'obligation de parité et la suppression du panachage. Il indique par ailleurs son intention de se représenter.

Prochain conseil municipal : La date est fixée au 10 février 2026 à 19H30.

**FIN DE SEANCE
22H00**

MARIE-PIERRE VERDUN
Président de séance

SYLVIE DAILLY
Secrétaire de séance